



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/378
19 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 19 MAI 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE
SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE
LIBYENNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à notre entretien du 12 mai 1997, je me permets de réaffirmer ce qui suit :

1. Je n'ai reçu de mon pays aucune information officielle concernant le moyen de transport emprunté par notre guide, le colonel Muammar Kadhafi, pour effectuer un voyage à caractère religieux au Niger et au Nigéria.
2. Ce voyage a eu lieu à l'invitation des dirigeants africains islamiques membres de la Ligue mondiale des peuples musulmans, organisation que dirige le colonel Kadhafi. Il a donc été entrepris pour des raisons strictement religieuses.
3. Même en supposant que ce voyage ait été effectué en avion, voire dans un avion libyen, cela ne mettrait nullement en danger la paix internationale ni ne ferait peser aucune menace sur la sécurité internationale.
4. Nous savons bien que les États-Unis d'Amérique ont décidé, ne pouvant plus s'en prendre à l'Union soviétique et au bloc des pays de l'Est, de désigner comme ennemis l'Islam et les Musulmans. Le Conseil de sécurité ne saurait pour autant accepter de leur servir de paravent, ce qui aurait pour effet de donner une apparence de légitimité à leur animosité.

Aujourd'hui, l'Iraq, l'Iran, la Syrie, le Soudan, la Jamahiriya arabe libyenne et d'autres encore sont traités comme des ennemis et sont soumis à des embargos politiques, économiques et militaires. Demain, le Niger et le Nigéria pourraient se voir ajoutés à la liste.

C'est pourquoi nous pensons que le Conseil de sécurité devrait s'en rendre compte pendant qu'il est encore temps, car toute action entraîne une réaction et la Jamahiriya arabe libyenne ne sera pas seule à réagir. Le Conseil devrait éviter de se mêler de questions religieuses.

5. Ce n'est pas en délibérant de ce voyage que le Conseil de sécurité résoudra le problème de Lockerbie. Celui-ci ne trouvera sa solution qu'aux conditions suivantes :

a) Il faut que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni prennent les mêmes mesures que celles que la France a déjà prises. Nous sommes totalement disposés à coopérer sans réserve avec ces pays pour faire aboutir l'enquête concernant les deux suspects;

b) Il faut que les propositions de la Jamahiriya arabe libyenne, qui ont toutes été exposées officiellement au Conseil de sécurité, soient acceptées;

c) Il faut que soit acceptée l'une ou l'autre des propositions formulées sur la question par l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et le Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons sincèrement à trouver une solution à ce problème, et nous espérons que le Conseil de sécurité enverra une commission d'enquête dans la Jamahiriya arabe libyenne, où elle pourra constater l'absence de tout lien avec le terrorisme ou avec des terroristes.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abuzed Omar DORDA
